

Septantium

Exposition

Vieux chateau de Barons
A Alès

au temps des seigneurs

Archives municipales d'Alès
Semaine cévenole
du 3 au 7 octobre 2016

10h-12h et 13h30-17h

Prolongation de l'exposition jusqu'au 4 novembre
du mardi au vendredi de 13h30 à 17h

Entrée libre
4, boulevard Gambetta
Tél 04 66 54 32 20 / www.alescevennes.fr





Préambule



Les seigneurs d'Ates



Les croisades



Les armoiries



La charte de 1200



Parchemins & écriture au Moyen Âge



Troubadours & amour courtois



Clara d'Anduze



Azalais de Porcairargues



Documents exposés



Bibliographie



Remerciements



Préambule



histoire d'Alès au Moyen Âge est marquée par la présence de deux seigneurs, les Pelet et d'Anduze, dont les châteaux cohabitent sur la butte de la Roque.

Pour faire revivre cette époque, les Archives Municipales exposent pour la première fois des parchemins du XIII^e au XV^e siècle, dont la charte de 1200 qui est le document le plus ancien conservé par la ville.

Des répliques d'armes, objets et costumes, empruntés aux Archives de Bollène, rappellent la vie au temps des seigneurs.

Les troubadours et la musique jouent un rôle important au Moyen-Âge.

Des instruments typiques, prêtés par le Musée de la Musique d'Anduze, sont présentés exceptionnellement.

La chanson *En greu esmay** revisitée par Jean-Philippe Delrieu et ses élèves, offre une évocation sensible de Clara d'Anduze, trobairitz du début du XIII^e siècle.

* Traduction de l'occitan : *En grand émoi*



Les seigneurs d'Alès



La seigneurie d'Alès est constituée au X^e siècle, mais il est très difficile de connaître avec exactitude les faits qui se sont déroulés à cette période.

Le premier seigneur connu, au XI^e siècle, est Raymond Pelet ¹. Fin octobre 1096, il participe à la première croisade aux côtés du comte de Toulouse, Raymond IV de Saint-Gilles. Un château est construit à Conilhères, puis à la Roque, dominant la ville naissante. Ce donjon est connu sous le nom de tour Peletine.

Par le jeu complexe des alliances et des descendance, la famille Pelet et celle des seigneurs d'Anduze et de Sauve se partagent la possession de la seigneurie d'Alès.

L'existence d'une coseigneurie est attestée à partir de 1176. Deux seigneurs exercent conjointement le pouvoir féodal sur la ville, assurent l'ordre et la protection de la population : d'une part, Raymond Pelet, fils de Bertrand, seigneur d'Alès et comte de Melgueil ; d'autre part, Bernard d'Anduze et son fils Pierre Bermond.

Dès 1160-1165, on trouve deux châteaux sur la butte de la Roque : celui des Pelet et celui du seigneur d'Anduze, de Sauve, de Sommières et d'Alès. Tous deux sont ruinés et démolis lors des guerres de religion ; à leur emplacement est construit en 1685 le Fort Vauban. Seule subsiste la poterne d'entrée du château des barons (XIII^e siècle), rue de la Roque.

Au XII^e-XIII^e siècle, les centres urbains s'affranchissent. Par la charte de 1200, le seigneur Bernard d'Anduze, Pierre Bermond, son fils et le seigneur Raymond Pelet « désirant abolir ou réprimer de tout [leur] pouvoir les coutumes diverses et variables alléguées dans les cours des seigneurs d'Alais ... afin que tous les habitants d'Alais jouissent d'une liberté perpétuelle ... » concèdent de nouveaux privilèges et droits.

Au XIII^e siècle, une partie de la seigneurie d'Alès passe entre les mains du roi, puis dans celles des comtes, à partir de 1345 : les Roger de Beaufort, puis les Montmorency.

A la fin du XVI^e siècle, Montmorency fait des travaux d'embellissement du château, un « palais » est construit, puis « un pavillon » couvert d'ardoises, pour loger le capitaine et la garnison.

L'autre partie de la seigneurie reste possession des Pelet jusqu'au milieu du XV^e siècle et revient en 1509 à la famille de Cambis.

¹ Ce nom de Pelet (du latin *pelitus*) est un surnom signifiant : le velu, le poilu, celui qui a le droit de porter une fourrure d'une peau rare.



Les croisades

Les croisades au Moyen Âge sont des expéditions armées, prêchées par le pape ou un souverain, entreprises par les chrétiens coalisés pour reconquérir les « Lieux saints », pris par les Turcs ottomans depuis 1070.

La 1^{ère} croisade, qui débute en 1096, aboutit à la fondation des Etats latins d'Orient, dont la défense justifie les 7 autres croisades principales de 1147 à 1291, date de la perte des dernières positions latines en Orient.

A partir de la 4^e croisade, qui s'empare de Constantinople en 1204, l'idée est parfois dévoyée : des expéditions sont organisées par le pape contre ses opposants chrétiens, tels les Albigeois.

Première croisade (1096-1103)

Raymond Pelet se croise au Concile de Clermont, en 1095, et part pour les « Lieux saints » avec l'armée de Raymond VI, comte de Toulouse, fin octobre 1096. Cette armée, forte d'environ cent mille hommes, comprend des nobles armés, combattant à cheval et des hommes à pied se servant d'arcs et de flèches.

Elle contribue à la défaite des Turcs et à la prise d'Antioche.

Un chroniqueur, *Guibert de Nogent*, qualifie Raymond Pelet d' «homme vaillant et de bonne mine», courageux et expert dans l'art militaire.

Fin stratège, il s'empare de Tortose en faisant allumer pendant la nuit un grand nombre de feux autour de la ville. Les habitants croient que l'armée entière est là et abandonnent la place.

Lors de la prise de Jérusalem, le 15 juillet 1099, il est parmi un des premiers à rentrer dans la ville en compagnie du comte de Toulouse et sauve l'élite de l'armée engagée à l'intérieur des murailles.

Croisade contre les Albigeois (1208-1229)

La croisade est menée par l'église catholique contre l'hérésie cathare qui se répand dans le comté de Toulouse.

En juin 1209, Bernard VII d'Anduze, coseigneur d'Alès assiste à la pénitence publique du comte de Toulouse à Saint-Gilles, puis rejoint l'armée des croisés qui participe au siège de Béziers.

En 1217, Raymond Pelet rend hommage à Simon de Montfort contre le jeune Raymond VII, comte de Toulouse.

Cette croisade évolue rapidement en guerre de conquête, d'abord pour le compte de Simon de Montfort, puis après la mort de ce dernier (1218) et l'échec de son fils Amaury, pour le bénéfice de la couronne. En 1219, le comté de Toulouse est conquis par le roi de France. En 1226, Louis VIII envahit le Languedoc.

Pierre Bermond, fils de Bernard d'Anduze et Raymond Pelet rendent hommage au roi.

Mais plusieurs grands féodaux se révoltent contre l'autorité du nouveau roi, le futur Saint-Louis.

En 1227, Pierre Bermond se rallie à son cousin, Raymond VII de Toulouse et se bat contre Raymond Pelet, resté fidèle au roi ; une trêve est décidée du 3 juin 1227 à Pâques 1228.

Peu après le traité de Paris (1229) qui dépossède Raymond VII des régions de Beaucaire et Carcassonne, Pierre Bermond se voit enlever les seigneuries d'Alès, d'Anduze, de Sauve et de Sommières.

Sources :

Alès capitale des Cévennes par Marcel Bruyère

Site wikipedia « Croisades »

Site wikipedia « Croisade des Albigeois »



Les armoiries

Les spécialistes s'accordent pour reconnaître que l'apparition des armoiries en Europe occidentale est liée d'une part aux transformations de la société féodale après l'an mille, d'autre part à l'évolution de l'équipement militaire entre la fin du XI^e siècle et le début du XII^e siècle : il n'existe pas encore d'armoiries à l'époque de la première croisade ; elles sont bien en place au moment de la deuxième en 1147.

Les combattants, rendus méconnaissables par le capuchon de leur haubert et par le nasal de leur casque, prennent peu à peu l'habitude de faire représenter sur la surface de leur bouclier en forme d'amande, des figures leur servant de signes de reconnaissance au cœur de la mêlée.

Nées sur les champs de bataille et de tournoi, les premières armoiries sont faites pour être vues de loin. D'où l'emploi de couleurs contrastées et de figures stylisées.

Très tôt, seigneurs et chevaliers ne se contentent pas de faire peindre sur leur bouclier leurs armoiries. Ils les font également représenter sur leur bannière et sur leur sceau, symbole de leur personnalité juridique.

Les sceaux ont étendu l'usage des armoiries aux femmes et aux personnes morales. Au XIII^e siècle, la plupart des actes écrits sont scellés et chacun des contractants s'engage sous son sceau.



Les armoiries d'Alès

Armes

« **Champ de gueules au demi-vol d'argent** »

Il s'agit d'une aile blanche ou argentée sur fond de couleur rouge. L'aile est une figure courante de l'héraldique. La couleur rouge est symbole de puissance. Les nuances ne comptent pas, le rouge peut être vermillon, cerise, carmin ou grenat.

Ces armoiries, aux couleurs du blason des Pelet, sont officiellement reconnues par une ordonnance du 2 août 1697 et décrites dans le brevet sur parchemin délivré par Charles d'Hozier, Conseiller du Roi Louis XIV et Garde de l'Armorial Général de France en vertu de l'édit de 1696.

On suppose être en présence d'armes « parlantes », fondées sur la prononciation du fief dont le seigneur est tenancier. Le choix de l'aile comme figure du blason s'explique alors par la similitude entre le nom d'Alès et le mot « alas », qui signifie « ailes » en occitan.

Une singularité est à remarquer : le demi-vol, dextre dans la plupart des écrits sur Alès, peut aussi être senestre dans diverses représentations des armoiries.

Sources :

Recherches historiques sur la ville d'Alès par Jules Duclaux-Monteils [et al.] Impr. J. Martin, 1860

A propos du blason d'Alès par Alain Bouras in : Cévennes magazine n°1870, 14 mai 2016

Figures de l'héraldique par Michel Pastoureau Ed. Gallimard, 1999

*Languedoc
Alès*



PAR ORDONNANCE RENDUE
le deuxi.^e du mois d' Aout, de l'an 1697. par
M^{rs} les Commissaires Généraux du Conseil
députés sur le fait des Armoiries.

Celles de la Ville d'Alès.

*Telles qu'elles sont ici peintes & figurées, après avoir été
ressuës, ont été enrégistrées à l'Armorial Général, dans le Ré-
gistre cotté Languedoc en conséquence du payement des droits
règlés par les Tarif & Arrest du Conseil, du 20^e de Novembre
de l'an 1696. en foi dequoi, le présent Brevet a été délivré
par Nous CHARLES D'HOZIER Conseiller du ROI, &
Garde de l'Armorial Général de France, &c. A Paris le
Septieme du mois de Septem^r de l'an 1697.*

chozier



La charte de 1200

La Charte de 1200 constitue un événement essentiel pour l'histoire de la cité au Moyen Âge. Elle est le signe de la toute puissance et de l'affranchissement d'Alès. Elle édicte des règles de droit et octroie des privilèges aux habitants, garantissant pleine liberté à la ville.

Elle fut exposée devant tout le peuple d'Alès assemblé dans l'église Saint-Jean Baptiste. Par serment prononcé sur les 4 Evangiles, les seigneurs Bernard d'Anduze et son fils Pierre Bermond ainsi que Raymond Pelet jurèrent d'observer toujours de bonne foi les statuts qu'ils établissaient.

Parmi les 56 articles qui la composent, en voici quelques-uns qui nous éclairent sur le système féodal en vigueur et la restriction des droits seigneuriaux obtenue à Alès au XIII^e siècle :

Article 1 : Premièrement donc, nous statuons qu'il sera établi dans nos cours un juge ou des juges honnêtes et sages, ornés de la science des lois et décrets ; lesquels jureront de rendre leur jugement d'après la vérité et l'observance des lois, selon qu'il leur paraîtra juste, sans avoir égard, autant qu'ils le pourront, aux personnes, aux dons, aux rétributions, à l'amitié ou à la haine, mais conformément au droit et aux coutumes ici écrites.

Article 4 : Nous concédons aussi à vous, habitants d'Alais, que nous aurons toujours pour la ville et son territoire un sceau en plomb, pour que ce qui aura été écrit et scellé par le notaire public fasse perpétuellement foi, à moins qu'une fraude manifeste ou quelque chose d'inopiné ne surgisse et exige le témoignage privé.

Article 6 : Plus, si autrefois il avait été concédé en commun par les seigneurs quelque chose au peuple d'Alais, qui depuis lui aurait été enlevé, nous l'accordons et le concédons de nouveau.

Article 14 : Pour la plus grande liberté de la ville, nous ajoutons que dans Alais et principalement dans les maisons il ne sera fait ni contrainte ni saisie ; et nommément, à l'occasion de chevauchée ou de guerre, les bêtes de qui que ce soit ne pourront être prises dans Alais.

Article 15 : En outre, nous statuons que tous ceux qui viendront habiter Alais soient entièrement affranchis de toute exaction et imposition publique et privée, et qu'ils ne soient même tenus de faire le guet, garde ou chevauchée, la première année.

Article 19 : Nous statuons formellement que les habitants d'Alais ne puissent jamais être arrêtés par les seigneurs dedans ni dehors la ville, à moins qu'il n'y ait pour le faire motif légitime et autorisé par le droit ; s'ils commettent quelque faute, qu'ils soient légalement appelés et entendus et que partout ils soient défendus par les seigneurs.

Article 21 : Que chacun soit libre de moudre et de cuire où et quand il voudra, sans opposition des baillis, des seigneurs ni de qui que ce soit.

Article 22 : Nous accordons aussi qu'en aucun endroit de la terre des seigneurs, les habitants d'Alais ne donnent aucun droit de péage ni de guidage, mais qu'ils jouissent partout d'une entière franchise dans leurs personnes et leurs biens.

Deux parchemins du début du XIII^e siècle

L'intégralité du texte des coutumes est rédigée sur parchemin. Il en existe deux versions, une en latin, l'autre en occitan médiéval. Ce sont les documents les plus anciens conservés aux Archives municipales d'Alès.

La taille des parchemins est similaire. Par contre, on peut noter des différences entre les deux documents. L'encre est noire dans la version latine et les majuscules ouvragées, de couleur verte avec un filet rouge, marquent le début de chaque article. A l'encre de couleur rouille, le texte en ancienne langue d'oc se présente sur deux colonnes, l'écriture est soignée.

Il est possible que le texte latin soit l'original et l'occitan une traduction et que les deux documents aient été réalisés en même temps. Mais aucune des deux versions ne contient de signum ou d'indication sur le nom du scriptor.

Avec une ornementation particulière, la version latine, munie de sceaux, constituait sans doute un document officiel, conservé dans le coffre de la ville et sorti à titre exceptionnel.

Source :

Nicolas Leroy, « *Carta, consuetudines, statuta... Langue et conservation des statuts municipaux en Languedoc* », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge* [En ligne], 126-2 | 2014, mis en ligne le 06 août 2014, consulté le 19 avril 2016.
<http://mefrm.revues.org/2147>

Parchemins & écriture au Moyen Âge

Succédant au papyrus, le parchemin a été fréquemment utilisé durant tout le Moyen Âge pour les manuscrits et les chartes, avant d'être détrôné par le papier. Toutes sortes d'animaux peuvent fournir des peaux pour la fabrication des parchemins. La chèvre et le mouton donnent une qualité ordinaire. la basane. Le vélin, plus fin, est tiré de la peau d'un veau.

Les outils du scribe :

Pour écrire sur le parchemin, le scribe ou scriptor dispose de trois outils essentiels : la pointe, mine de plomb ou d'étain qui sert à tracer des lignes afin que l'écriture soit régulière, le calame qui est un roseau taillé et enfin la plume d'un oiseau.

Les traités d'écriture évoquent l'emploi de plumes de canard, de cygne et même de vautour, mais les scribes préfèrent en général utiliser la plume d'oie. Taillée à l'aide d'un canif, elle permet le tracé de pleins et déliés.

Le scribe écrit à l'encre obtenue grâce à la décoction de substances végétales comme la noix de galle, avec ajout de sulfate de plomb ou de fer. L'encre rouge, ou minium, est réservée aux initiales et parfois aux premiers mots d'un chapitre.

Source :

La passion du livre au Moyen Âge par Sophie Cassagnes-Brouquet Ed. Ouest-France, 2015

recipiat. Extranei uero sine pignore; non audiant. et
ut quicumque se ut sua gerant. disposuerit. ut mutu-
e. quando et ubi uoluerit. et ipse manendo. ueniendo. rec-
buert culpa. pro culpa namque alteri in his nullo in pign-
recusant. **A**d maiore uille libere ad hunc ne inf-
a alectu. **P**roterea statum ut omnes qui uenerit in alecti-
mo anno face teneant. **C**onstitutum ut quicumque nec-
si non poterit testibus quinque. qui damnum passus ap-
erit. plonari pro et malefacti quitate. et quitate
ad accusationem siue ad appellationem. maliciose ac teme-
delinquent. In plonis itaque ubi corporat pena statum
litigare ante arbitros electos. si pro incuria quimoi-
ut extra. si legitima et iure approbata subit causa.
certo ad pondus et ad marcham montipessulani omnes uend-
ijusque contradictione. **D**am et ut homines alecti nusquam
iunum ad tabnam uendiderit habeant festiualē. eum



Les troubadours d'Alès

Les troubadours & l'amour courtois

Le terme troubadour vient du verbe occitan *trobar* qui signifie trouver, composer. L'art des troubadours s'est développé dans le pays d'Oc du XI^e au XIII^e siècle.

Les troubadours composent à la fois le texte et la musique de leurs chansons, chantées par des jongleurs ou *joglars* devant un public. Souvent, le jongleur introduit les chansons en racontant brièvement la vie du troubadour ou bien en expliquant les circonstances de création de la chanson.

La distance entre les amants est un thème central de l'amour courtois. Les circonstances de la vie jettent des obstacles infranchissables entre les amants, contraints de s'aimer « de loin ».

Clara d'Anduze

Clara a vraisemblablement vécu au début du XIII^e siècle. Elle appartient sans doute à la noble maison des seigneurs d'Anduze, l'une des plus puissantes familles languedociennes de cette époque. Comme Azalaïs de Porcairargues et Pierre de Barjac, elle fréquente les petites cours seigneuriales d'Alès et d'Anduze, et contribue aux délasséments poétiques des nobles châtelains.

Au-delà de ses talents de compositrice, Clara est passée à la postérité à travers les rebondissements de son histoire d'amour avec le célèbre troubadour Uc de Saint-Circ. Plusieurs textes médiévaux nous permettent de suivre les péripéties de cet amour tumultueux : la *canço* d'Uc de Saint-Circ « *Anc mais non vi temps ni sazo* » et un texte attribué à la trobairitz Azalais d'Altier « *Tanz salutz e tantas amors* ».

Les chansonniers sont les manuscrits contenant les chansons des troubadours et dans certains rares cas les notations musicales qui les accompagnent. Il ne nous reste de Clara d'Anduze qu'un seul texte, *En greu esmai** conservé dans un manuscrit réalisé à Narbonne vers 1301.

* Traduction de l'occitan : En grand émoi

En 1895, la ville d'Anduze édifie un premier buste en bronze en l'honneur de Clara mais il disparaît pendant la deuxième guerre mondiale. Le buste actuel, en pierre, est inauguré en 1954 et se situe dans le Parc des Cordeliers à Anduze. En juin 2011, la ville donne le nom de la trobairitz à l'école de musique intercommunale.

Source :

Clara d'Anduze ou les jeux de l'amour au temps des troubadours par Sophie Capmartin



Buste de Clara, Parc des Cordeliers à Anduze. OT Cévennes Grand Sud

La Chanson de Clara

En greu esmay et en greu pessamen
An mes mon cor et en granda error,
Li lauzengier elh fals devinador,
Abayssador de joy e de joven
Quar vos qu'eu am mais que res qu'el mon sia
An fait de me departir e lonhar,
Si qu'eu nous puesc vezer ni remirar,
Don muer de dol, d'ira e de feunia.

Selh quem blasma vostr'amor nim defen
No podon far en re mon cor mellor
Nil dous dezir qu'ieu ai de vos major,
Ni l'enveya, nil dezir, nil talen.
E non es hom, tan mos enemix sia,
Sil n'aug dir ben, que nol tenha en car,
E si' n ditz mal, mais nom pot dir ni far
Neguna re que a plazer ma sia.

Ja nous donetz, belhs amicx, espaven
Que ja ves vos aia cor trichador,
Ni qu'ieus camge per nul autr'amador,
Sim prevagon d'autras donas un cen ;
Qu'amors, quem te per vos en sa bailia,
Vol que mon cor vos estuy e vos gar
E farai o, e s' ieu pogues emblar
Mon cors, tals l'a que jamais non l'auria.
Amicx, tan ai d'ira e de feunia
Quar no vos vey, que quant yeu creg chantar
Planh e sospir ; per qu'ieu no puesc so far
A mas coblas quel cor complir volria.

En grand émoi, en grand souci - et en grand trouble ont mis mon cœur - les médisants et les faux devins - dénigreur de joie et de jeunesse ; - car vous que j'aime plus que tout au monde, - ils vous ont fait séparer et éloigner de moi, - à tel point que, ne pouvant vous voir et vous admirer, - j'en meurs de douleur, de colère et d'amertume.

Ceux qui me reprochent votre amour ou qui me le défendent - ne peuvent en rien rendre mon cœur meilleur, - ni le doux désir que j'ai de vous plus grand, - ni l'envie, ni le désir, ni l'ardeur. - Et il n'est point d'homme, tant mon ennemi fût-il, - qui ne devienne cher, si je l'entends dire du bien [de vous] ; - et s'il en dit du mal, il ne saurait dire ni faire - rien qui me soit agréable.

Toutefois ne craignez pas, bel ami, - que mon cœur soit traître à votre égard, - ni que je vous remplace par aucun autre amant, - quand même cent autres femmes m'y exhorteraient ; - car l'amour qui me tient pour vous en sa puissance, - veut que je vous conserve et vous garde mon cœur : - et ainsi ferai-je, et si je pouvais dérober - mon cœur, tel l'a qui jamais ne l'aurait.

Ainsi, tant j'éprouve de colère et d'amertume, - de ce que je ne vous vois pas, que lorsque je crois chanter, - je me plains et soupire ; - c'est pourquoi je ne puis mettre - dans mes vers tout ce que mon cœur voudrait y concentrer.

e donce no fezist folha. laillaten
no men castier. quasso not es
mas restrey. que ia nomen layt

No ten laillanas ges. laria
non yeu donce aill ofay. cum
to en senharai. sias ariet; e cor
tes. fiance e de bella paria. e fuy
so que ben estia. quan poras e
uo ten tice. quassu deu renhar
amies. e e miells si miells po

Na felipa si eu ama. tals dia
ticit; don ieu fos uce. atelli
sera miex. de tendor si ai solia

Chanso en castella terna. al
rey qui coblals destruy. quom
prien ab los auols rier. quant
el en lor companha. **Clara :**

Enduza. --
En greu esmay z
en greu pessame.
an mes mon cor
z en granda crua.
li lau z engier elh
fals deu inacor.

abav a cor te top e de iouen. q
uos qeu am mais que res quel
mon sia. au fait de me reparar
e lonber. si qeu nous puese ue
ser in remuar. con muet de
col dia e de feunia.

Selh quem blasma uostre
mor ntra de fen. no podon far
enre mon cor mellor. nil tous
tesir quieu ai de uos maior.
nil enueni nil cesir nil calen.
e non es hom tan mes enemix
sia. sil nauq dir ben que nol te
uha encar. e sin dir mal mais
non pot dir in far. nequna re
que a plazer me sia.

La nous donce; belhs amier et
puen. que ia ues nos au cor in
chator. ni quicus camge pnat
autra mator. sim proga uon dau
mas donas un cen. qua mois que
te per uos en la bailia. uol q mo
cor uos estuy e uos gar. e fayu o
e si eu pague embiar mo cors tals
la que iama non laura.

Amier tan ai dita e de feunia.
quar no uos uey que quar yeu
cug chantar. planh e sospir y
quieu no puese so far. amas co
blas quel cor complir uostre.

Serramons. --
Ses nostre temps
cament la bauciar.
e li uerjan son de
Las fuelhas blos
e del soleh uey tait
bayllac; los rays.

per quel iora son escur e te
nebras. e non auo au
selhs in chans ni laya. per
icy amor nos deuen edau

Aquesta mor no pot dir.
hom tan feruir. que nil ai
tans non uibile ga zardos. q
pues e iors e tot quant es e ma
naura in aill; quen seran pte
ros. quanc non passer amies
ni los trays. mas per semblan
greus et a conquerir.

Per lieys deu hom espar e lo
far. tant es sos pres ualens e
cabalos. quanc non ac sienh
als amators laays. de ric escas
ni de paubier gullhos. quen plus
de mil no a des tan uenys. que
siu mois lo teya olez.



Azalaïs de Porcairargues

Azalaïs de Porcairargues naît suivant toute probabilité, vers le milieu du XII^e siècle, au lieu de Porcairargues ou Pourcayrargues, hameau dépendant de la commune des Salles-du-Gardon. Issue de l'aristocratie locale, elle aime Guy Guérréjat, fils de Guillaume VI, seigneur de Montpellier et de Sibylle, et le chante dans ses vers. On pense qu'elle a vécu à Montpellier et fini ses jours dans cette ville.

Il ne nous reste qu'une seule pièce d'Azalaïs. Sont retranscrits ici la première strophe ou cobla, ainsi que la tornada qui conclut la chanson. On suppose que c'est à la vicomtesse de Narbonne qu'est dédiée cette adresse. Ermengarde tient alors cour d'amour et accueille avec bienveillance jongleurs et troubadours.

Chanson d'Azalaïs

Ar em al freg temps vengut,
Quol gels el neus e la faigna ;
E l'auzelet estan mut,
Qu'us de cantar no s'afranha ;
E son sec li rams pels plais,
Que flors ni foilla no i nais,
Ni rossinhols no i crida
Que l'an, en mai, nos reissida.

Joglars, que avetz cor gai,
Ves Narbona portatz lai
Ma canson ab la fenida
Leis cui jois e jovens guida.

BnF Msc. 854, fol 140

Traduction de l'occitan :

Nous voici maintenant arrivés au temps froid, - avec les gelées, la neige et la boue ; - et l'oiselet reste muet, - car aucun ne s'avise de chanter ; - et les rameaux sont secs dans les bois ; - car ni feuilles ni fleurs n'y naissent ; - nul rossignol n'y chante, - lui qui, chaque année, au mois de mai nous réveille.

Jongleur au cœur joyeux, - là-bas vers Narbonne portez - ma chanson, avec sa dédicace, - à celle que guident joie et jeunesse.

Source :

Les troubadours d'Alès aux XII^e et XIII^e siècles par Gratien Charvet publié par la Société scientifique et littéraire d'Alès, 1880

aven eclairc lestruill. Edel foamer trar toll.
Oen luoc de lunt reme paulin. Edunay in
is couenat. Epnoy dieus uoy amoc iustit.
Oenlyeul de ney quelam faue.

Sulllem magret. vxy.
Agua puea conuonon. Ab sum ab ne
uioe ab uen. Et ou plus puea deullen.
Etapchon dunt al que son. Ca troc si
puea ualors. Ab bels fan 7 ab lauois. S
tant es l'aur de l'indina. Si troc no la fote
ma. Edogun ellet aures proe. Aquu plag
uoy uers oclumbons. Edelc onuit riez fan 7
qui fan.

In no uolna agueson. pro donna ni dale
penlanten. Mas de bel acullimen. Euolgu
que tur al que son. Auol odels sol deuois. o
de l'omna ontreis maiois. De preti ede cor
tesia. Ar amas pei fo uolna. Queu fo mo
ur danar uoluntis. Effor la ostan: son tro
les doc. De cels que mou preti ses emian.

Barqui pei maniar seison. Reingna troc
iulanamen. Edonna piet pei un cen. Si
ia puaf li prestal con. Que de maniar ua
is amoy. Doti ebene fan ebonois. Et in
tra nomen paria. Atal don ia non lauria.
Sobre que tor es saboie. Beni manuis
ecotes respos. Equi plus no jo fallatari.

Espaigna a un pon p om passa soue
fug par tal enantimen. Que sil parlat
gen respon. Cinc pilars ia seignois. Et i
na nul caual de coas. plan edebella con
dia. En lauois pilar quei sia. Esta lo uale
reis nanfec. Mas de cor etam potero. De
del tor conple son tilan.

Et alcon tropet fon. On son on uar ueli
men. Et auec meslat abargen. Et enestru
tant reu fon. qnais tenpranda fredoy. Et
entoin natal ciloy. Esti uilanc en beua.
Coutoy et aduey seua. Esti marrit elu confi
roy entoinon. Alogre roice. Esti paubie ma
nent qilauan.

Qelqui entren no fallia. Reu danagon
sa entre noy. Voy lasser que foulam ab
uoy. De troc restaurello lo dan.

El comen anei ce tau lre. Que si tals es
la femie. Ane alquandis non uale ran.

Ehas font salada si fo de bargante del
encliar de pur goss. Iels hom fo moe
file dun boiges que se fei roglar. Enclias

fo roglars atress. Mo lony trobante. Ous
noellant fo elaub ven estar entre la gen.



D bon luoc mouon mag
chanky. Paem dei ben y
metre nan. De ben am
totis fofoc. Camos tro
restures lo dan. Quere
nau soffert adfrien. Lar
que larla lo mal fueren.
Sin pautual caue el lu

Ia non gabau lo beuoy. Carrefin uue
cunil musan. Etonole quieu fan d'india
doc. Quar tant li fo sic sos emian. Siem par
delleis eqem futu. Esti romaig moue poue
molau. Ben lan auer oiam doc troc. Ill
uai roblan moy talan.

Per dieu donna cur me euec. Moy uan
las gan dunt gabau. Edison que troc en
pedoc. Nai chantar emia chunin. Si uol
rei queu moy ien moia. fa o per far uo
stres coman. Oha pro olla dan.

Et mecos nom ual ab uoy. cetero pce
tor temp de mon dan. Queu uoy ai elre
enoice. Chastu dia mece elan. puof re
la troc ni la ni lai. qetero puof amidun
no plai. Eu sai ben de cui moe lemam.
Si nauies dire moy talan.

Puoie fug mauet fan me ioye. p oia
fimen uoy oteman. Et aies me loy olla m
doc. sane ioun uas uoy manei traman. Qd
seis uoy an emiel: emia. Queu no laide
re ni dui. Equi remur uofatoc semblan.
Plul su mut queu no su parlan.

Bel rei danagon atalam. Quel uera que
fo piet: es gran.

Malaf de porcarages si fo de loncon
trida de monpellier. Gentils domina
er enfeignada. Et en amouer se dengi que
treiar que eu fiure dengullem de mon
pellier. Ella donna si labia trobar. Esti
de lui mantac lonas canfons.



A rom al frey temp uoy
gue. Quel gels a nos
ela fringna. Esti auise
estan mut. Que de deuen
no la fringna. Eton se li
rame pue plai. De l'ist

« Azalais de Porcarages »
BnF Reproduction Manuscrit du XIIIe siècle Français 12473, fol 125v



Documents et objets exposés

■ Manuscrits, plans et autres documents des Archives municipales d'Alès

IS1/1 Charte d'Alès en latin et en langue romane : parchemins de 1200

I S 4/1 Hommage rendu au roi par les consuls d'Alès, 15 novembre 1271

I S 4/4 Serment de fidélité prêté au roi et à Pierre Pelet, seigneur d'Alès, par les habitants de la ville qui jurent aussi de garder les statuts et coutumes de la ville, 2 septembre 1291

I S 4/7 Proclamation faite du mandement des seigneurs d'Alès à tous les habitants de s'assembler le lendemain dans l'église paroissiale Saint-Jean pour prêter serment de fidélité, les consuls refusent d'obéir à cette proclamation en disant qu'elle est contraire à leurs libertés et privilèges, 7 novembre 1388

I S 4/10 Procuration des seigneurs et consuls d'Alès pour prêter serment de fidélité au roi (pièce scellée), 15 avril 1418

I S 7/9 Enquête de Robert l'Enfant, juge royal d'Alès sur le conflit entre l'autorité seigneuriale et l'autorité municipale au sujet du droit des consuls de faire peser à l'Hôtel de Ville le pain des boulangers et de le confisquer au profit des pauvres s'il n'est pas d'un poids suffisant, les viguiers prétendaient que le pain devait être pesé au château des seigneurs, 13 octobre 1343

I S 13/25 Enregistrement en la cour des seigneurs d'Alès des lettres de la chambre des comptes de Paris sur la réparation des feux [et d'un rouleau contenant la répartition de 280 feux recensés dans la ville et viguerie d'Alais], 18 juillet 1383

C 92 Armoiries de la ville d'Alès. Brevet délivré par Charles d'Hozier, Conseiller du Roi et Garde de l'Armorial Général de France, 7 septembre 1697

20 Fi 30 Sceau consulaire de la ville d'Alès, 1303 : reproduction des Archives Nationales
Don de Jean-Marc de Béthune, 29 février 1996

1 Fi 2A Dessin figuratif des vieux châteaux des seigneurs d'Alès, 17^e siècle

1 Fi 207 Plan de la ville d'Alès par Bonal, avec remarques historiques, 1762

1 Fi 149 Plan d'Alès par Mérian avec les deux châteaux des seigneurs - en couleur, 17^e siècle

13 Fi 2-46 Vestiges poterne du XIII^e siècle : porte d'entrée du château des seigneurs, côté rue de la Roque

REV 2/5 Les troubadours d'Alès aux XII^e et XIII^e siècles : publié par la Société Scientifique et Littéraire d'Alès, 1880

■ Répliques historiques prêtées par la Ville de Bollène

Tous les objets empruntés sont des répliques d'objets médiévaux de très belle facture, élaborés selon des sources historiques, forgés et fabriqués entre 1990 et 1992 par un artisan bollénois qui en a fait don à la Ville de Bollène.

- ◆ Epée à deux mains en fer
- ◆ Fléau d'armes en fer
- ◆ Heaume de chevalier
- ◆ Casque de soldat Croisé
- ◆ Bouclier en fer
- ◆ Goutte d'eau Croisé en bois couleur azur et croix de gueules
- ◆ Trône en bois dossier Fleur de Lys
- ◆ Costume de héraut d'armes

■ Scénographie & musique

Plumes et encriers : Marie-Lucy Dumas

Costume : Laurence Magnanelli

La Chanson de Clara : interprétée par les élèves de l'Ecole de musique Clara d'Anduze en 2012
Textes, musique et arrangements de Jean-Philippe Delrieu.
Diffusion avec son aimable autorisation

■ Instruments prêtés par le Musée de la Musique d'Anduze

L'exceptionnelle collection de 1 000 instruments de musique du monde du Musée d'Anduze est destinée aux expositions itinérantes et aux interventions dans les établissements scolaires, animations musicales et ateliers pédagogiques.

- ◆ Vièle trois cordes avec archet : Gadulka origine Bulgarie, 20^e siècle
- ◆ Clarinette double : Argül origine Egypte, s.d.
- ◆ Flûte droite : origine Balkans, s.d .
- ◆ Harpe troubadour : copie maison Camac, 20^e siècle

■ Reproductions de la BnF, Département des Manuscrits

- ✦ Chanson de Clara : XIV^e siècle
Bibliothèque Nationale de France, Français 856 - fol 359v
- ✦ Azalaïs de Porcarages : lettres historiées, XIII^e siècle
Bibliothèque Nationale de France, Français 12473 - fol 125v
- ✦ Uc de Saint Circ : XIII^e siècle
Bibliothèque Nationale de France, Français 12473 - fol 113v

■ Ecole de musique d'Alès

- ✦ Pour le plaisir des seigneurs
- ✦ Pour accompagner le chant ou la danse
- ✦ **La musique et ses instruments à l'époque gothique :**
Exposition de Pierre-Yves Orioux présentée par l'Ecole de musique Maurice André d'Alès
du 28 novembre au 10 décembre 2011



Nuce de sair cure. ij.
Fur au sabur miei oill
uenze mon coi. Et eu o
moe oills el cois auent
me. Que moe cois u el
oills telles per que. qro
ron mei ou ereu el cois
en moe. Et cois miei mo
re gardas ses dentures
fa me ales que alu au

si aistre. De penlmen tenui ede confit.
Et oill de dol est eis de deur.

Sin plane nim ploz ni men duoil emō cor.
ni nai dent nomen planguom de re. La le
conole que per lo mal que ue. De tan ne lee
que negus hom nō moe. Et eu puest dir q
re son mei oill. Et si eu iam puest enādir
quel desir. Queu au deiles li moite ni lau
dir. Onex seui veis sin sin aistre.

Mantas false mo acor emō cor. Com eu
la pze mas enans maue. Cam ciual cois
parlar la vocal re. Et desir ciual emō ar
dimen moe. En doylan me les glai el lōe
sēpue. Et sil mel sens tant que nō sai qe
dire. Cales pzeiar nō puost enduement.
Ni comensur non ofai ni giquir.

Esten men loing pēz mesias del coe.
Et on eu plus li fug plus me re te. p qu
del tor remang en sa meie. Car no moe
gen nūel que fugen moe. Car as ges nom
par qanson gen cois remue. Quil deia
ni ni aistre aistre. Am moe semblan
queal deia gueun. Jus que fa tor aistre o
mout munt.

So per qui sap a dedine son coi. Que
domnia e aualo: epze: ebe. Edo per com
lenans clamanne. Et a desir que non de
chai ni moe. Li sal dieur aistre quāt ien
dūre. Epze sil plat quel eilla ne sure.
nūc enemie nō falla eia aistre. sobiels
sēns fuchs ni se amies marie.

Ia nous euidoy deure queu uoc adre.
Nim sa grien car uoc sōi fang seure. o
ses guiardey car car deure. uoc ni fall
tor que mauai fenit.

Nuce de sair cure. iij.
vulla ren que meher maia. aue qir
un pane de saber. Nō ai de fur cison
gaia. Queu nō ai ior ni esier. Da
mo: ni dūre uide. nō es aumene chā

sons. aris del ben quey ai uolguir. Edel o
mal que ai agur. Edel desir don me duoil.
La faui plus poil far la uoil.

Qant om plus ue ni elua. Ni sen ior ni de
plāte. plus den gardar no la tuua. La don
ior nō po aue. Car es una false. Que mal
uoir om guierdey. Et seais son pedur. Et
ben fuch deconogur. Et amors er aueuill.
Aueis que mas ai doi goill.

Eren trobom donna ueua. Ni ques uoil
la encar tener. Ni amie de cui sefeta. De
veia ior conquerer. aris loe false femmens
ginec. Tenen las falsas ior. Et sin son p
lor tenfur. Queu nāgm ior receubur. Sei
meu sin ferm sine eluail. Vues eloe
fuch fūuill false.

Ses pomeny elenos puu. Si po donna
deuor. Si fa semblansa qeill plain. aue
que uoil deu plauer. Car de sen sembla
nais rety. aris ton inron enecnd. Et
q sangin ben uolguir. si on aris queu
desur. Jus curin iust mei oill. Ni poe
sa maie com fūuill.

Mas per quom men retma. Ni queu
ipusta ueyer. Nō ai poder que nestra.
ar on sin coi ni mon uoler. Camer hom
ils amors. fins fūme de fauentit. So
eide maui nogur. So quem doguue
ualguir. Quar nom viay ni destrouill.
ai ior nim pueie nim cuoil.

Et on plus ella mesgria. Nim tu plā
gner ni toler. Il si echant elapna. Et
tona ior elezer. Il moe mala eu li loy.
Et si anels il leons. Il ma lones temps
uil tengur. Eulei car il ma uencur. Et
nō la uene ni men tuoil. Si tor il me de
seuail.

Pena lancha uogur. Etolone i auguod.
son gen per uoc reuengur. Et dieus fuch
tan de uenir. Quel uostronir ne capda
oill. Floz estug eluail. Trobom

Nuce de sair cure. iij.
Nuls hom nō sab damie tro la pedur.
So que lames li ualia tenan. Que
qant lo per epuor os a son dan. Et
no: aistre con la ma ualguir. Adour
oie so que el li ualia. p queu uolguir o
ma donna co nogur. So queu ualguir
que pedur magues. Et a pueis al si eu
tor nom perda.



Bibliographie

Alès capitale des Cévennes par Marcel Bruyère Impr. Mauger, 1948

Recherches historiques sur la ville d'Alès par Jules Duclaux-Monteils [et al.] Impr. J. Martin, 1860

A propos du blason d'Alès par Alain Bouras in : Cévennes magazine n°1870, 14 mai 2016

Histoire de la ville d'Alès de 1250 à 1340 par Achille Bardon Impr. F. Chastanier, 1894

Histoire de la ville d'Alès de 1341 à 1461 par Achille Bardon Impr. F. Chastanier, 1896

Alès, ses origines, sa langue, ses chartes, sa commune et son consulat par Maximin d'Hombres Société scientifique et littéraire d'Alès, 1870

Manuel de paléographie médiévale par Michel Parisse Ed. Picard, 2006

Les troubadours d'Alès aux XII^e et XIII^e siècles : Azalais de Porcairargues, Clara d'Anduze et Pierre de Barjac : notices biographiques et historiques par Gratien Charvet Société scientifique et littéraire d'Alès, 1880

Les premiers troubadours et la naissance de la poésie en Europe par Paul Fabre Bulletin de l'Académie Cévenole n° 16, 2005

Clara d'Anduze ou les jeux de l'amour au temps des troubadours par Sophie Capmartin

Clara d'Anduze : pièce historique par Michel Hervé Impr. Du Languedoc, 1954



Remerciements

Archives de Bollène
Blandine Augier

Musée de la musique d'Anduze
Sylvie Le Jeune

Jean-Philippe Delrieu

Ecole de musique Grand Alès
Brigitte Billaut
Pierre-Yves Orioux

Office de Tourisme Cévennes Grand Sud
Bureau d'Anduze
Benjamin Gay
Magali Gantier
Marlène Plaisance

Sophie Capmartin

Laurence Magnanelli

Marie-Lucy Dumas



Exposition réalisée avec le soutien du Service Logistique et des Musées du Grand Alès

Direction de la Communication et de l'Information de la Ville d'Alès et d'Alès Agglomération - 08/2016